

Conseil d'administration

Séance du 28 novembre 2016

Présents

- (1) M. Vincent Denby-Wilkes, Président du Conseil d'administration,
- (2) Mme Nathalie Payelle, représentant M. David Alis,
- (3) Mme Nathalie Tournyol du Clos, représentant Mme Nathalie Loiseau,
- (4) M. Yann Lejolivet,
- (5) Mme Anne Nicolas,
- (6) M. Louis-François Le Glass, représentant M. Loïc Rolland,
- (7) M. Bernard Pouliquen, représentant M. Jean-Yves Le Drian,
- (8) M. Romain Pasquier,
- (9) M. Xavier Crépin,
- (10) M. Pablo Diaz, (sauf entre 18h02 et 18h28)
- (11) Mme Audrey Lebois,
- (12) M. Bruno Tilly,
- (13) Mme Claire Toupin-Guyot,
- (14) M. Léo Labarre,
- (15) Mme Léna Le Goff,
- (16) M. Alexis Chaigneau,
- (17) M. Maxime Pechkechian,
- (18) Mme Jeanne Thomas,
- (19) M. Valentin Asselain,
- (20) Mme Justine Carnec,
- (21) Mme Julie Mercier,
- (22) Mme Flavia de Lorenzo,
- (23) M. Hervé Jaume,

Représentés

- (24) M. Olivier Duhamel,
- (25) M. Thierry Le Goff,
- (26) M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Luc Chenut,
- (27) M. Jean Ollivro,
- (28) M. Arnaud Stimec,
- (29) M. Thibaut Tellier,

Membres ayant voix consultative

M. Patrick Le Floch, Directeur de Sciences Po Rennes, (sauf entre 18h02 et 18h28)
Mme Edith Loyer, Agent comptable de l'établissement,
Mme Isabelle Pellerin,

M. Didier Jarnigon, représentant de M. Marc Cano, Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine,
M. Arnaud Bonnet (à partir de 18h00),

Membres ayant voix consultative - excusés

M. Olivier David,

Invités

M. Gwenaël Leblong-Masclet, Directeur général des services,
M. Gaël Hily, Responsable de l'antenne de Caen,
M. Pierre Chauveau, Contrôleur de gestion,
Mme Claire Le Briz, Stagiaire IRA.

*
* *

M. Denby-Wilkes, Président du conseil d'administration, ouvre la séance à 17h06 et donne lecture des différentes procurations.

M. David Alis	est représenté par :	Mme Nathalie Payelle
M. Loïc Rolland	est représenté par :	M. Louis-François Le Glass
Mme Nathalie Loiseau	est représentée par :	Mme Nathalie Tournyol du Clos

M. Olivier Duhamel	donne pouvoir à :	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Thierry Le Goff	donne pouvoir à :	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Marcel Rogemont	donne pouvoir à :	Mme Anne Nicolas
M. Jean Ollivro	donne pouvoir à :	Mme Audrey Lebois
M. Arnaud Stimec	donne pouvoir à :	M. Romain Pasquier
M. Thibault Tellier	donne pouvoir à :	M. Romain Pasquier

M. le Président rappelle ensuite que le conseil accueille de nouveaux administrateurs (notamment les élus étudiants) et invite donc à un rapide tour de table de présentation.

Délibération n°58 : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3 octobre 2016

**

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	29

- *La délibération n° 58 relative à l'approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3 octobre 2016 est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°59 : Installation des nouveaux membres et désignation des représentants dans les différentes commissions

M. le Directeur explique qu'il s'agit avant d'aborder les points d'information de désigner les membres administrateurs dans les différentes commissions suite aux élections passées. En effet, les élus étudiants ont été renouvelés dans leur ensemble comme chaque année. Par ailleurs, un administrateur enseignant a quitté l'établissement sur la période. Des élections partielles ont donc été organisées.

**

Après lecture des différentes désignations proposées au Conseil et en l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	29

- *La délibération n° 59 relative à l'installation des nouveaux membres et désignation des représentants dans les différentes commissions est adoptée à l'unanimité.*

INFORMATIONS DE LA DIRECTION

M. le Président transmet la parole à M. le Directeur pour présentation des informations à destination des administrateurs.

M. le Directeur évoque en préambule l'absence de M. Arnaud Stimec à ce conseil, celui-ci étant au même moment en réunion avec le premier vice-président de la Région Normandie dans le cadre du développement des partenariats de l'antenne caennaise, politique déjà évoquée lors d'un précédent conseil.

1. Eléments internes :

M. le Directeur explique ensuite que les travaux du nouveau bâtiment sont désormais arrêtés. En effet, le chantier va être officiellement suspendu à partir du 5 décembre suite à la mise en liquidation judiciaire d'une des entreprises chargée spécifiquement des huisseries extérieures. Il s'agit pour l'IEP d'une mauvaise nouvelle, puisque l'établissement attendait beaucoup de ce nouveau bâtiment pour fournir un cadre amélioré à la vie étudiante (avec la cafétéria) et renforcer les capacités d'accueil (nouvelles salles de cours). La date finale de réception du bâtiment va donc être repoussée, sans qu'il n'y ait encore de certitude sur l'utilisation possible des locaux en septembre 2017.

2. Politique de site :

Le dossier d'I-SITE des établissements rennais est en passe d'être déposé auprès du jury statuant sur les candidatures. Depuis plus d'un an, les écoles et les universités de Rennes travaillent ensemble sur le sujet. Une audition des porteurs de projet aura lieu en février prochain : le premier trimestre 2017 sera donc fondamental pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche rennais. Tous les acteurs sont ainsi mobilisés afin de créer un environnement de qualité pour nos étudiants, appuyés par de nombreuses collectivités (Rennes métropole, région Bretagne...). L'audition de février entraînera par la suite un choix du jury entre les différents projets et donc le résultat de cette candidature.

3. Réseau des 7 :

Comme chaque mois, se tient à Paris une réunion du réseau des 7 IEP où les directeurs échangent sur des problématiques communes.

A été ainsi décidé de relancer le recrutement d'un coordinateur du réseau, recrutement qui avait échoué au début de l'année universitaire du fait d'une incompatibilité entre le positionnement géographique du poste (région parisienne) et la rémunération qui pouvait être proposée au candidat.

A par ailleurs été entérinée officiellement la fin du concours commun 2^{ème} année (dernière édition en 2017) et la mise en place d'un concours commun pour la 4^{ème} année.

**

M. le Président donne la parole aux administrateurs.

M. Asselain s'interroge sur la raison de l'arrêt du concours 2^{ème} année commun au réseau des IEP.

M. Le Floch précise que ce concours souffrait depuis sa création d'un nombre peu important de candidats. Par ailleurs, le concours avait été créé sur le modèle de celui de première année, ce qui ne le rendait pas efficace pour faire entrer un des publics recherchés, les étudiants des facultés. De plus, l'organisation d'un concours commun est complexe ce qui rendaient les avantages plutôt faibles par rapport à la lourdeur de fonctionnement. Deux IEP ont alors voulu arrêter, suivis ensuite par l'ensemble du réseau.

M. Diaz précise par ailleurs que la question de l'entrée commune en 4^{ème} année pose des questions d'uniformisation (chaque IEP procédant pour l'instant avec ses propres règles) et posera la question *in fine* de la mutualisation des masters dans le réseau des 7, mutualisation qui devrait naturellement intervenir en 4^{ème} année et non plus simplement sur la cinquième année.

FINANCES ET ADMINISTRATIONS GENERALES

Délibération n°60 : Actualisation des droits, tarifs et redevances pour l'année 2017

M. le Directeur présente la délibération n°60 relative aux droits, tarifs et redevances. Comme chaque année, il s'agit d'une actualisation des montants. Le principe qui régit cette réévaluation est celle d'indexer les éléments au taux d'inflation prévisionnel pour l'année concernée. Quelques arrondis pondèrent ici ou là les montants calculés lorsque cela est nécessaire. Chaque évolution est par ailleurs expliquée dans le document transmis aux administrateurs.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	9
Contre :	0
Pour :	20

- *La délibération n°60 relative à l'actualisation des droits, tarifs et redevances pour l'année 2017 est adoptée à l'unanimité moins neuf abstentions.*

Délibération n°61 : Budget initial 2017

M. le Directeur procède à une présentation des différents éléments structurant le budget initial 2017 en soulignant le caractère cyclique de la démarche budgétaire et la constance de la position de l'IEP notamment par rapport à l'année précédente.

Il rappelle avant tout la santé financière satisfaisante de l'IEP de Rennes, notamment dans le contexte national de l'enseignement supérieur. Le niveau de fond de roulement global est relativement haut, même si celui-ci traduit des besoins d'investissement sur un immobilier vieillissant (site de Rennes). La question des ressources propres reste encore, dans un environnement contraint, un facteur déterminant pour le maintien des formations.

Un certain nombre de facteurs présentent en parallèle un risque pour l'établissement.

- Le financement de l'Etat reste relativement modeste. Les sommes investies par étudiant sont ainsi dans la moyenne basse des universités de Sciences Humaines et Sociales. Un rapport de la Cour des Comptes qui va bientôt sortir mettra en avant cette comparaison.
- La compensation de la Fondation Nationale des Sciences Politiques n'est toujours pas effective poursuit le Directeur. A l'origine, trois postes étaient financés directement par la FNSP. En raison des départs (retraites et mutation), ces postes n'ont progressivement plus été pris en charge. Il s'agira donc dans le prochain quinquennal de maintenir les revendications de l'établissement, à savoir une rectification de la situation en sollicitant un transfert desdites sommes de la subvention FNSP directement à l'IEP de Rennes. Pour les prévisions 2017, ces trois postes, soit 150 K€, restent cependant autofinancés.
- Des sujets institutionnels complexes et encore fluctuants vont certainement avoir un impact financier, et notamment la politique de site et la question de l'UBL. Sur ce dernier point, si certaines recettes ont été identifiées, une incertitude demeure sur les coûts supplémentaires à venir liés à la création de la fondation de coopération scientifique qui devrait voir le jour à Rennes.

M. Le Floch reprend par la suite les différents équilibres de ce budget, présentant les grandes enveloppes de dépenses : de fonctionnement (1670K€) et de personnel (1753K€). Ces dépenses sont couvertes par des recettes : la subvention de l'Etat (1120K€), les droits d'inscription (930K€), les autres ressources propres (1055K€) et les autres recettes dont subventions (317K€). Reste non couverte par des recettes prévisionnelles l'enveloppe d'investissement, prévue à 266K€, et qui fera donc l'objet d'un financement par prélèvement sur fond de roulement.

Sur les investissements plus particulièrement, une partie concernera le nouveau bâtiment. M. le Directeur souligne cependant que le bâtiment en lui-même est financé dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région en lien avec le propriétaire, c'est-à-dire le département, et les deux autres collectivités territoriales (Rennes Métropole et la région Bretagne). L'IEP n'aurait en effet pas les moyens financiers et humains de mener un tel projet. Sur 2017, ne restent donc que les investissements à notre charge, à savoir l'aménagement global y compris en matériel audiovisuel. Par ailleurs, le reste de l'enveloppe concerne les efforts traditionnels en matière de renouvellement du parc informatique, ainsi que les travaux de rénovation prévus à l'été 2017 (amphithéâtres, deuxième cage d'escalier et quelques salles de cours).

M. Le Floch souligne que les documents budgétaires sont présentés avec le détail des destinations des dépenses, à savoir des grandes catégories d'action de notre établissement : pilotage, documentation, immobilier, recherche et vie étudiante. Cette répartition est celle mise en avant dans les organisations telles que l'IEP explique-t-il.

A l'issue de cette présentation, M. le Directeur replace le budget dans le contexte des axes de pilotage de l'établissement, tels que notamment définis lors de la signature du contrat quinquennal avec l'Etat. Il fait d'ailleurs remarquer que 2017 sera une année particulière pour

Sciences Po Rennes puisqu'il s'agira de procéder à la négociation, puis à la signature du prochain contrat qui va engager l'établissement sur la période 2017-2021.

Le premier axe traite de la politique de développement de l'établissement et de sa relation avec le réseau et la politique de site rennaise. Cet axe s'exprimera en 2017 par l'insertion de Sciences Po Rennes, tant au niveau de l'UBL que dans la politique de site, à entendre comme politique de site des établissements rennais. Ce regroupement, notamment au travers du projet I-SITE (projet FORUNIV) est ainsi relativement cohérent et permettra un véritable travail en commun. La présence de Rennes au sein du réseau des 7 IEP qui se structure de plus en plus est par ailleurs cruciale. Trouver des moyens de financement et adapter la gestion des ressources humaines à ce développement constituent au sein de cet axe des objectifs toujours structurants.

Le deuxième axe concerne la formation et la vie étudiante, et plus particulièrement la qualité et l'innovation de l'offre pédagogique, et par la même l'attractivité de Sciences Po Rennes. M. Le Floch insiste sur le fait qu'il n'est pas prévu de réduire les dépenses correspondant au volume pédagogique sur 2017. Cette affirmation ne va pas forcément de soi, poursuit-il, lorsqu'on sait que de nombreuses universités sont tenues de réduire leur offre de cours. Sur 2017, il rappelle également que l'année mixte en 4A va être renforcée du fait de l'évolution de la législation, tandis que la mention *Politiques Publiques* co-accréditée avec l'ENS Rennes transformera notre offre de Masters. Au niveau international enfin, l'accueil des étudiants étrangers sera bien entendu maintenu, tandis que les partenariats avec les universités étrangères devront encore être développés (par exemple en lien avec les villes jumelles de Rennes).

Le dernier axe est celui de la politique de Recherche conclut-il, avec notamment l'objectif en 2017 de pouvoir être partie prenante d'une école doctorale.

**

M. le Président remercie M. le Directeur pour cette présentation qui constitue toujours l'occasion de revenir sur la politique menée de l'IEP, d'en rappeler les grandes lignes et les évolutions majeures. Il souligne pour sa part que ce budget n'intègre pas les salaires payés par l'Etat, les fonctionnaires titulaires, et que le budget doublerait si ces sommes étaient gérées par l'IEP. Il invite tous les administrateurs à s'exprimer sur les éléments présentés au vote.

--

M. Asselain évoque tout d'abord le dispositif IEPEI (démocratisation), et s'interroge sur la présence de recettes sur cette thématique.

M. Le Floch explique que ce dispositif est soutenu par le Ministère qui a conscience de son importance pour la diversification des profils et la démocratisation de l'accès au concours. Par conséquent, les IEP reçoivent une subvention chaque année de l'Etat.

--

M. Pouliquen s'interroge sur l'équilibre global du budget et demande s'il y a bien un déficit de fonctionnement.

M. Leblong-Masclat confirme que l'équilibre du budget repose sur la même réflexion que l'année dernière, avec un investissement financé sur le fond de roulement.

M. Pouliquen s'interroge dans ces circonstances sur l'état actuel des réserves.

M. Le Floch souligne qu'il y a actuellement environ 120 jours de fonctionnement couverts par les réserves. En mode RCE, l'établissement serait autour de 60 jours de couverture. Le ministère de Tutelle incite à investir, notamment par le fait que l'Etat récupère une partie des réserves si celles-ci sont trop importantes.

M. le Président rappelle en effet que le contexte est particulier, mais similaire à l'année précédente où le choix de l'investissement avait été rendu possible par le niveau de trésorerie. Cette position a été confortée par le fait que l'Etat siphonnait les trésoreries importantes. L'année dernière, le conseil avait ainsi débattu et finalement s'était orienté vers un prélèvement du fond de roulement pour financer ces dépenses, tout en faisant particulièrement attention à ne pas fragiliser l'avenir de l'IEP ; un nouvel équilibre financier pérenne devra néanmoins être trouvé par la suite. Cette démarche volontaire correspond à une volonté de ne pas brider une politique de développement assez forte encore en cours.

--

M. Jarnigon intervient pour souligner que la situation de l'IEP présentée au budget est un solde déficitaire et une capacité d'autofinancement à zéro. Le fond de roulement élevé permet bien de financer éventuellement des opérations d'investissement, mais ne saurait constituer un « régime de croisière ». Le budget ne saurait donc être qualifié de soutenable à long terme. Pour autant, et vu les expériences passées de l'établissement, le contrôleur budgétaire souligne que l'exécution du budget est souvent moins déficitaire que le laissait présager les prévisions ce qui tempère quelque peu ses inquiétudes. Néanmoins, quant au modèle économique de l'IEP, il conviendra selon lui d'en revoir les différents ressorts car il ne saurait en l'état être viable à moyen terme.

M. le Président confirme que le choix de 2017 n'est possible que par le dégagement d'une capacité d'autofinancement sur les précédentes années et qu'il ne convient pas de renouveler régulièrement un tel budget.

M. Le Floch rappelle enfin qu'une grande partie du déséquilibre est liée aux sommes manquantes liées aux postes FNSP déjà évoquées.

--

M. Chaigneau évoque l'objectif n°7 structurant la politique de l'IEP, à savoir atteindre le nombre d'étudiants fixé dans le quinquennal. Il interroge le Directeur sur ce qu'il est prévu comme action concrète sur cette thématique.

M. le Directeur souligne que l'objectif général, à savoir atteindre environ 1500 étudiants, n'a pas encore été atteint. Cette situation est notamment liée à un déficit d'entrée en 4^{ème} année qu'il conviendra de continuer à compenser en concrétisant – ce qui est prévu – le concours commun d'entrée en 4^{ème} année. Par ailleurs, une grande partie du dynamisme des recrutements passés est liée au développement de l'antenne de Caen qui peut encore être renforcée. A la question du calendrier de mise en place, M. Le Floch souligne que cet objectif est constant et structurant des choix en cours.

--

M. Chaigneau s'interroge ensuite sur le montant indiqué pour les investissements en vidéoprojecteurs pour le nouveau bâtiment (30K€). Il s'inquiète ainsi du matériel concerné et du coût élevé de cet investissement.

M. Jaume prend la parole pour expliquer qu'il y a six salles à équiper, mais que la somme n'intègre pas que le vidéoprojecteur en lui-même. Le budget prévu doit permettre d'installer, comme dans toutes les autres salles de cours, un système automatisé de gestion des sources de diffusion, un système de diffusion de son, etc.

--

Mme Thomas s'inquiète de l'évolution des sommes consacrées au Pilotage (frais de personnel).

Mme Fontaine précise que le chiffre discuté est celui situé dans le tableau par destination et plus particulièrement pour la destination « D115 pilotage ».

En l'absence de possibilité de récupération d'informations plus précises permettant d'éclairer les administrateurs, M. le Président propose que l'explication de ce qui s'apparente à une erreur soit mentionnée au PV du présent conseil après vérification par les services.

**

En l'absence de nouvelles questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération en précisant que l'explication manquante devra être apportée dans le Procès-verbal de conseil.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	9
Pour :	20

- *La délibération n°61 relative au budget initial 2017 est adoptée à la majorité absolue de vingt voix pour et neuf contre.*

Précisions techniques (hors conseil):

Les montants évoqués classés dans la destination « Pilotage » évoluent de +536 K€ entre le Budget initial 2016 et 2017. Cette destination regroupe tous les frais de personnel des agents non directement rattachés à des fonctions de documentation où liés à l'obtention du diplôme. Cette différence est liée d'une part à une requalification des dépenses versées tant aux ATER qu'aux personnels intervenants pour le concours commun qui étaient auparavant classées dans le 102. L'analyse de l'évolution des dépenses de personnel doit, bien entendu, se faire

Délibération n°62 : Détermination du montant maximal et des fonctions éligibles aux primes de charge administrative

M. Diaz et M. Le Floch sortent de la salle du conseil (18h02).

M. le Président présente la délibération n°62 relative aux montants de Primes pour charges administratives. Il précise ainsi que le conseil en formation plénière vote les plafonds et les fonctions éligibles, tandis que le conseil en formation restreinte qui suit votera l'attribution desdites primes au niveau individuel.

M. Denby-Wilkes poursuit en évoquant le fait qu'il est proposé aux administrateurs de monter les maximums proposés. En effet, il s'avère que les montants versés jusqu'alors étaient bien en dessous de la situation d'établissements similaires. Sur des tâches similaires et dans 114 établissements comparés, l'IEP se situe ainsi en 103^e position. Par ailleurs, une comparaison des rémunérations entre différents profils a été effectuée. Il s'avère que les montants versés jusque-là pour la direction des études se rapproche des sommes versées au personnel informatique. Se pose donc la question de la juste valorisation du temps passé pour assurer les tâches concernées.

De ce fait, il est proposé de revaloriser le plafond pour la direction de relations internationales de 3 à 4 000 €, celui de la direction des études de 6 à 12 000€ et la structuration des partenariats extérieurs de 2 à 11 000€.

**

M. le Président donne la parole aux administrateurs.

--

M. Hily prend la parole en soulignant que cette délibération intervient dans un contexte et peut rendre mal à l'aise. En effet, la politique actuelle et le message transmis notamment aux administratifs est de porter au quotidien une attention particulière à chaque dépense. Cette augmentation a donc une portée symbolique négative qui peut être mal perçue, sans pour autant d'ailleurs qu'il soit même question de remettre en cause le montant en lui-même. Pour la cohésion d'ensemble des équipes conclut-il, il serait plus sage d'éviter de procéder maintenant à de telles stigmatisations, pour au contraire privilégier plutôt la cohérence d'ensemble.

M. Chaigneau poursuit en soulignant que les élus étudiants ont eu une même interrogation. Les hausses proposées sont importantes, alors même les montants accordés notamment aux associations sont en baisse. Il s'interroge sur ce qui justifie réellement une telle évolution, notamment pour la direction des études et la gestion des partenariats extérieurs.

M. le Président souligne que depuis de nombreuses années, ces tâches se sont particulièrement complexifiées. Sur la question des partenariats, importants pour l'avenir de l'IEP, permettant

de continuer ainsi la politique de dynamisme des ressources propres, les organismes et les réunions associées se sont multipliées (UBL, I-SITE...). En outre, la situation nécessitait un rattrapage par rapport à des organismes similaires.

M. Chaigneau se demande quel est vraiment ce rattrapage évoqué.

M. Denby-Wilkes rappelle que les niveaux de primes concernés sont globalement assez bas rendant les rémunérations versées pour les missions de directeurs des études ou d'informaticien comparables. Par ailleurs, l'IEP est en bas du tableau des établissements comparés comme déjà évoqué. L'idée est donc, explique-t-il, de corriger cette situation.

M. Asselain remarque qu'il est étonnant de procéder à une telle correction, alors que l'établissement fait face à des difficultés financières.

M. le Président tempère la remarque en rappelant que la situation financière de l'établissement est un autofinancement égal à zéro, et que bien qu'il ne s'agisse pas de reconduire chaque année un budget comme celui de 2017, il est réducteur de parler de « difficultés financières ».

Mme Lebois prend la parole et explique que l'augmentation n'est pas choquante à ses yeux. Elle constate l'évolution des charges de travail des directeurs, directeurs des études ou des relations internationales. Le travail n'a ainsi plus rien à voir à celui d'il y a quelques années. Les contraintes administratives sont importantes, notamment en termes d'évaluation. Rien que l'année passée, il y a ainsi eu le HCERES, la cour des comptes... Les personnels administratifs supportent cette charge, mais également l'équipe de direction. La politique d'expansion entraîne également des évolutions : COMUE (UBL), réseaux, politique de site. Au niveau des primes rappelle-t-elle, il n'y a pas eu d'augmentations depuis longtemps. En comparaison de ce qui se fait ailleurs, cela ne lui paraît donc pas excessif de procéder maintenant au rattrapage. Il est légitime de s'interroger sur l'écart, mais elle s'interroge pour sa part sur le fait que cela n'ait pas été fait avant. Cette prime sur ressources propres vient compenser une prime faible donnée par l'Etat et doit pouvoir récompenser le travail effectif des directeurs.

M. Tilly rappelle en complément que le fait de bénéficier de la prime est par ailleurs « piégeante » pour les principaux concernés car elle ne permet plus d'avoir un paiement d'heures supplémentaires. Il peut être suspect de constater une augmentation, mais toute peine mérite salaire.

M. Hily rétorque que pour sa part, ce n'est pas tant le montant qui lui pose question, mais de faire cette augmentation en une fois, et non sur plusieurs années, ce qui incite forcément au débat.

Mme Lebois revient ensuite sur une phrase exprimée par les représentants étudiants qui évoquaient la baisse du budget consacré aux associations pour en contester la véracité. Elle rappelle ainsi que le montant est resté le même que les autres années.

Mme Carnec indique que l'expression n'était pas très heureuse et que ce qui était mis en avant par les étudiants, c'était une baisse du montant des subventions par association, du fait du nombre en hausse d'associations concernées.

M. le Président propose de revenir sur la question des associations lors de la délibération associée et inscrite à l'ordre du jour du présent conseil.

M. Pasquier prend la parole pour souligner qu'il observe également la Direction depuis un an et demi. Chaque membre est très mobilisé sur les changements d'échelle de l'enseignement supérieur (UBL, Site, évaluations croisées, pression pour rechercher ressources externes). L'activité est très chronophage insiste-t-il. Toute peine mérite récompense, l'écart constaté n'étant lié qu'à une inaction par le passé. Le timing n'est peut-être pas idéal, mais le problème réside dans l'absence de hausse précédemment.

M. Denby-Wilkes indique sur ce sujet que la responsabilité de l'inaction l'incombe en partie. En effet, il y a deux ou trois ans, il indique avoir personnellement préconisé de ne pas augmenter les primes. Il fait remarquer que son point de vue aujourd'hui a changé : le développement est assez remarquable, la dynamique est là en terme d'étudiants, de rayonnements et de financements extérieurs, et elle est une clé majeure pour l'avenir. En regardant des fonctions similaires, les montants proposés ne sont pas choquants et cite à titre d'exemple : 15 000€ pour un directeur d'un autre IEP, 27 000€ pour la direction d'une école de taille similaire, entre 12 et 17 000€ pour des présidences d'université.

M. Asselain fait remarquer que de passer de 2 000 à 11 000€ pour les partenariats extérieurs est une très grande augmentation et se demande si ces tâches ne sont pas normalement déjà inhérentes à la responsabilité de Directeur.

M. le Président souligne que la prime proposée est une prime annuelle et qu'elle se situe encore dans la tranche basse par rapport aux autres exemples. L'établissement a passé une période qui était compliquée, mais qui est en passe d'être réussie, notamment sur la dynamique des ressources propres. Il explique qu'il faut réfléchir à la politique que l'on veut mener pour l'établissement, avec en cible les métiers et spécificités proposés à nos étudiants. Pour autant, il est également important d'acter que c'est satisfaisant et se donner les possibilités de travailler au service des diplômés et des diplômés. Il entend tous les arguments évoqués et il convient que le saut est important, mais l'évolution reste à un niveau raisonnable. Cette évolution ne changera d'ailleurs pas fondamentalement le positionnement de l'IEP de Rennes dans le classement évoqué avance-t-il. Il faut rester raisonnable, en adéquation avec la politique choisie et ne pas se décrocher du reste.

--

Mme Carnec demande les critères qui ont permis d'établir la comparaison extérieure mise en avant précédemment.

M. le Président indique que ce sont des établissements de nature et/ou de budget comparables (IEP, grandes écoles par exemple).

--

M. Asselain demande si les montants indiqués seront définitifs une fois votés par le conseil.

M. Denby-Wilkes explique que la délibération est passée chaque année et que la présente délibération ne vaut que pour 2016/2017.

**

En l'absence de nouvelles questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	1
Contre :	9
Pour :	18

- *La délibération n°62 relative à la détermination du montant maximal et des fonctions éligibles aux primes de charge administrative est adoptée à la majorité absolue de dix-huit voix pour, neuf contre et une abstention.*

M. Diaz et M. Le Floch reviennent dans la salle du conseil (18h28).

Délibération n°63 : Attribution des subventions aux associations étudiantes

M. Diaz indique que la délibération vient en validation des propositions effectuées par la commission de la vie étudiante. Celle-ci s'est réunie deux fois pour allouer les 18 000€ de l'enveloppe. Les propositions ont fait l'objet d'un vote avec trois pour et une abstention au sein de la commission.

**

M. le Président invite Mme Carnec à poser à nouveau sa question.

Mme Carnec indique qu'un débat s'est lancé précédemment au sein de ce conseil sur la question des sommes allouées à la vie étudiante, et plus particulièrement du fait que, si le montant de l'enveloppe ne baisse pas, chaque association perçoit globalement moins du fait de la multiplication des bénéficiaires. Elle s'interroge alors sur le niveau du budget qui y est consacré et des perspectives d'évolution.

M. Le Floch rappelle que l'établissement abonde par le biais de son budget pour constituer l'enveloppe en question. Les sommes proviennent ainsi en partie des droits FSDIE qui représentent environ 13 000€, et sont complétés – de façon volontariste - par l'IEP pour constituer *in fine* les 18 000€. Celui-ci reconnaît cependant que le dynamisme de la vie étudiante à Sciences Po Rennes nécessitera certainement de réfléchir à cette question dans le futur.

--

M. Diaz souligne qu'il reste encore un budget de précaution de 500€, afin de pouvoir attribuer éventuellement d'ici la fin de l'année universitaire des subventions à des associations qui n'auraient pas pu faire leur demande.

--

Mme Thomas demande pourquoi l'association des anciens d'Eischstätt est intégrée à l'enveloppe des 18 000€, alors que l'association des anciens bénéficie d'une subvention à part.

M. Diaz indique qu'il y a quatre ans, la subvention à l'association des anciens a été sortie de l'enveloppe du fait de son positionnement particulier et de son rôle dans l'accompagnement de l'établissement. Se pose aujourd'hui la question de l'association du double cursus et des associations des masters professionnels, notamment afin de savoir s'il est nécessaire ou non de les faire sortir. Une réflexion devra être menée l'année prochaine sur le sujet.

**

En l'absence de nouvelles questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	29

- *La délibération n°63 relative à l'attribution des subventions aux associations étudiantes est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°64 : Attribution de la subvention à l'association des anciens étudiants

M. Diaz présente la délibération qui consiste à attribuer 3000€ à l'association des anciens, montant justifié par l'ensemble de leurs interventions avec l'IEP et leur rôle essentiel dans la question de l'insertion professionnelle de nos étudiants.

M. Bonnet, représentant l'association, est invité à s'exprimer.

Il rappelle à destination du conseil que le réseau des anciens comprend environ 3000 membres et est animé par une vingtaine de bénévoles dans les grandes villes de France (Paris, Rennes, Nantes, Lille, Caen...) et également à l'étranger (Bruxelles, Londres, Montréal...). L'association crée un lien entre les différentes promotions. Des activités sont prévues pour se rencontrer et les anciens viennent dans les temps forts de l'IEP (exemple du forum des anciens) pour évoquer leur expérience professionnelle et présenter les différents débouchés après l'IEP.

L'association se porte bien, le prochain forum est actuellement en préparation. Une trentaine d'étudiants sont dans le nouveau dispositif de parrainage mis en place récemment et qui permet aux étudiants d'avoir des échanges dans la durée avec un ancien d'un secteur professionnel.

Plus globalement conclut-il, l'association travaille avec les services de l'IEP et notamment Gilles Beaume et le service insertion professionnelle pour accompagner Sciences Po Rennes dans son développement.

**

M. Asselain demande quel est le montant prévu de la subvention et si celui-ci est constant par rapport à l'année dernière.

M. Diaz lui répond qu'il s'agit d'une subvention de 3000€, à savoir le même montant qu'en 2016.

**

En l'absence de nouvelles questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	9
Contre :	0
Pour :	20

- *La délibération n°64 relative à l'attribution de la subvention à l'association des anciens étudiants est adoptée à l'unanimité moins neuf absentions.*

Délibération n°65 : Attribution de la subvention à l'amicale du Personnel

M. le Directeur indique que le montant en 2017 proposé au conseil est de 11 000€. La subvention l'année dernière n'était que de 8000€, mais liée à un excédent de trésorerie constatée au sein des comptes de l'association. L'amicale du personnel prend en charge un certain nombre d'événement pour le personnel, en particulier l'arbre de Noël qui aura lieu le vendredi 9 décembre en fin de journée.

M. Denby-Wilkes souligne qu'il n'y avait rien d'atypique à réduire l'année dernière la subvention. Le conseil d'administration regarde quelle est la situation financière avant d'attribuer toute subvention.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0

Pour :	29
--------	----

- *La délibération n°65 relative à l'attribution de la subvention à l'amicale du Personnel est adoptée à l'unanimité.*

VIE ETUDIANTE

Délibération n°66 : Demande de domiciliation de l'association OSFR (Open School For Refugees)

M. Diaz indique que le principe de l'association avait été évoqué avec la direction l'année dernière, mais que celle-ci a mis du temps à déposer ses statuts en préfecture. Cette association a pour vocation de donner des cours (notamment de Français) à destination des jeunes réfugiés. Il s'agira, une fois la domiciliation actée, de réfléchir à comment cette association pourra s'intégrer et s'appuyer sur l'établissement pour poursuivre ses buts indique-t-il.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	29

- *La délibération n°66 relative à la demande de domiciliation est adoptée à l'unanimité.*

PEDAGOGIE

Délibération n°67 : Adoption de la convention relative au dispositif IEPEI

M. Le Floch indique que le réseau des IEP de région et l'Education Nationale continuent à s'associer afin de proposer des dispositifs d'accès aux concours pour les lycéens boursiers. Le fonctionnement du dispositif IEPEI est toujours le même : des moyens sont accordés par les IEP afin de que des heures supplémentaires, *via* le Rectorat, soient payées à des enseignants volontaires encadrant et accompagnant des lycéens, qui disposent également de contenus sur une plateforme. Le dispositif doit être adopté par tous les CA. L'IEP de Lille se charge ensuite de reverser à chacun des membres du réseau sa quote-part. Il s'agit donc conclut-il de délibérer pour valider le schéma financier entre Lille et Rennes et reconduire le dispositif comme chaque année depuis 2009.

**

Mme Carnec demande si les lycéens concernés doivent être boursiers selon les critères de l'enseignement secondaire ou du supérieur.

M. Le Floch indique que ce sont des lycéens boursiers du secondaire, dont les critères d'attribution sont d'ailleurs plus stricts que dans le supérieur.

--

M. Diaz souligne qu'il y a 11 lycées partenaires IEPEI en Bretagne, avec 85 élèves qui y participent. Tous les élèves sont choisis individuellement par les IEP et ont par la suite accès à la plateforme avec les différents contenus. Les heures viennent *in fine* rémunérer les enseignants des lycées partenaires impliqués dans le dispositif.

M. Le Floch propose que les deux responsables démocratisation viennent présenter, lors d'un prochain CA, les actions qu'ils pilotent en ce moment. La réflexion porte en effet aujourd'hui sur la question de l'accompagnement des collégiens.

--

M. Labarre demande quels sont les critères pour pouvoir devenir lycée partenaire.

M. Le Floch indique que l'analyse se fait avec le rectorat, mais que le critère principal reste celui des boursiers et que donc cela dépend des différents bassins de population.

M. Pechkechian demande si ce dispositif s'active principalement dans les zones ZEP.

M. Le Floch souligne en effet qu'il s'agissait de l'idée initiale. C'est la raison pour laquelle dans certaines régions, comme celle de Lille, les partenariats sont par exemple plus nombreux. Dans tous les cas, les partenariats reposent sur le critère des boursiers, avec toutefois la question de la présence obligatoire de relais (des enseignants) dans les lycées concernés.

**

En l'absence de nouvelles questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	29

- *La délibération n°67 relative à la convention régissant le dispositif IEPEI est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°68 : Détermination du nombre d'étudiants du Master Politiques Publiques

M. Diaz indique que cette délibération a été demandée par le Ministère qui souhaite avoir le nombre d'étudiants prévisionnels pour la mention Politiques Publiques portée en commun avec l'ENS.

**

Mme Thomas demande comment a été apprécié le nombre d'étudiants.

M. Diaz indique qu'il a été calculé en prenant en compte une moyenne des précédentes années sur les masters, avec discussion concertée avec l'ENS pour respecter les contraintes de chaque établissement.

**

En l'absence de nouvelles questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	29

- *La délibération n°68 relative à la détermination du nombre d'étudiants du Master Politiques Publiques est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°69 : Règlement du concours et de l'examen d'entrée en 4^{ème} année 2017

M. Diaz présente cette délibération qui consiste à actualiser le règlement du concours et de l'examen d'entrée en 4^{ème} année afin de prendre en compte le partenariat avec l'ENS.

Tout étudiant qui a une Licence 3 peut tenter le concours. Pour les prépas des lycées partenaires, être sous-admissibles ou admissibles à un ENS permet de ne pas passer les épreuves écrites d'admissibilité. Particularité, les étudiants qui rentrent par ce biais doivent choisir un parcours, et ne pourront en changer. Ils seront bien entendu à la fin diplômés de Sciences Po Rennes.

**

En l'absence de questions des administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	8

Contre :	0
Pour :	21

- *La délibération n°69 relative règlement du concours et de l'examen d'entrée en 4^{ème} année 2017 est adoptée à l'unanimité moins huit abstentions.*

QUESTIONS DIVERS

M. Diaz interroge les élus étudiants présents afin de connaître la justification de l'abstention constatée auparavant sur les différents votes.

Les élus étudiants font remarquer qu'ils se sont abstenus sur la dernière libération car ils n'en avaient pas discuté au préalable plus longuement avec les autres membres du collectif « Changez l'IEP ».

M. Asselain indique par ailleurs que les élus ont voté contre le budget car de grosses discussions ont eu lieu au sein du collectif sur le projet de nouvel accueil, et en particulier sur le choix du nouveau lustre qui aurait coûté près de 1800€. Les élus demandent si la Direction a une remarque à faire sur le sujet.

M. Le Floch indique qu'il ne connaît pas le montant évoqué et qu'il n'a pas de commentaire particulier à faire sur ce point, si ce n'est de rappeler que les réglementations en matière de régularité de marchés publics ont été respectées.

M. Asselain rappelle par ailleurs qu'une lettre ouverte a été déposée par le collectif « Changez l'IEP » sur la venue d'un représentant religieux dans l'établissement et remet à nouveau officiellement au Directeur le document. Par ailleurs, il poursuit en soulignant qu'une pétition a été lancée sur la question des stages de 3^{ème} année et du classement désormais opéré en fonction des résultats de 2^{ème} année. Cette pétition indique-t-il a été largement signée et les élus étudiants souhaitent également la remettre officiellement à la Direction afin que celle-ci se positionne et revoie le classement envisagé.

M. Le Floch répond qu'il avait reçu la première lettre ouverte, mais qu'il n'y avait pas répondu car elle n'émanait pas d'élus étudiants. Néanmoins, comme celle-ci est officiellement présentée lors d'un CA, il devient légitime d'y répondre dans les mêmes formes. La conférence évoquée dans cette lettre est celle relative à la pensée du Prêtre Lebret, « Prêtre rouge », sauf erreur de sa part poursuit-il. Ce prêtre s'est distingué notamment dans des luttes en Amérique du Sud contre des régimes autoritaires. Vu la teneur du sujet, M. le Directeur indique ne pas avoir été gêné pour autoriser l'ouverture des bâtiments, *a fortiori* vu que le colloque en question était introduit par Madame le Maire de Rennes, en présence de Monsieur Hervé, ancien Ministre, sénateur et marie de Rennes. M. Le Floch s'engage à remettre par écrit sa réponse à la lettre ouverte présentée.

M. Pechkechian revient sur la question des stages et du classement désormais opéré en demandant quelle solution sera apportée suite à cette pétition.

M. le Président fait remarquer que le conseil d'administration n'est pas là pour se substituer à la Direction et que celle-ci va examiner le point évoqué afin d'y apporter une réponse.

Il évoque ensuite le probable conseil d'administration le 27 février et clôt la séance à 19h01.